

Réunion de la CLE

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la rivière Vendée

3 septembre 2004 – 9h30 – Maison de Pays - Fontenay le Comte

COMPTE-RENDU

CONTACT : Cellule animation SAGE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Hôtel du Département - Rue de l'Abreuvoir - 79021 NIORT Cedex
tel : 05 49 06 79 79 (poste 71 48)
fax : 05 49 06 77 71
e-mail : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr

Rédaction : Olivier Caillé

Relecture : Céline Balva
Christian Cozilis
Jean-Claude Remaud
Marie Trocmé

Réunion de la CLE du SAGE du bassin de la Vendée du 3 septembre 2004

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

Taux de présence (en gris : présences non comptabilisées pour le quorum – titulaires présents) : 16/22 soit 73 %

Bernadette	BATY	Conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, Maire de Saint Hilaire de Voust
Philippe	BAZIREAU	Adjoint au Maire de la Chapelle aux Lys
Christiane	CHARDON	Adjointe au Maire de Saint Martin des Fontaines
Bernard	CHOUCQ	Maire de Scillé
Jean	COIRIER	Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte, Maire de Foussais-Payré
Louis	FAVREAU	Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Mervent
Pierre	GELLE	Délégué communautaire de la Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise (suppléant de Michel PISTON D'EAUBONNE)
Simon	GERZEAU	Conseiller Général de la Vendée, Maire de Longèves
Guy	GORON	Maire de Sérigné
Bernard	MAJOU	délégué du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT
Joseph	MARTINEAU	Membre du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée (suppléant de Dominique BAUDON)
Jacques	MORISSET	Conseiller Général des Deux-Sèvres (suppléant de Christina BONNET)
Gaston	PAGEAUD	Membre du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Doix (suppléant de Bernard MAJOU)
Jean-Claude	REMAUD	Maire de Fontenay-le-Comte, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
Danièle	ROCHER	Adjointe au Maire de Mervent
Michel	SAVINEAU	Maire de Pissotte (suppléant de Jean-Claude REMAUD)
Marcel	TALBOT	Maire-Adjoint du Busseau
Bernard	TARNIER	Adjoint au Maire de Marillet

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Taux de présence : 6/11 soit 55 %

Serge	GELOT	Membre associé de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
Yannick	LE BORGNE	Canoë-Kayak FONTENAY LE COMTE
Paul	LOUVEAU	Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent
Charles	MALLARD	Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
Claude	SOUCHET	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction des Pays-de-la-Loire (suppléant de Jean-Yves VERONNEAU)
Théophane	YOU	Ligue pour la Protection des Oiseaux

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics
--

Taux de présence : 9/11 soit 82 %

Yves	BARADEAU	le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche
Annie	DUFAY	le Préfet de la Région Centre (DIREN coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne)
Bruno	LE ROUX	le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Deux-Sèvres
Vanessa	LOUIS	la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Vendée
Jean-Pierre	MAINGUET	le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Brigitte	PATAULT	le Préfet de la Vendée
Patrick	PETITEAU	le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée
Marc	POISSONNIER	le Directeur Départemental de l'Equipement de la Vendée
Pierre	TRABUC	la Directrice Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire

Ainsi, avec une présence de 31 membres sur 44, le quorum exigé (2/3) pour permettre à la CLE de délibérer est atteint.

Autres participants à la réunion

Céline	BALVA	IIBSN
Christophe	BOURON	Service Environnement - Communauté de communes Vendée Sèvre Autise
Olivier	CAILLE	animateur du SAGE du bassin de la rivière Vendée
Christian	COZILIS	Cabinet d'études CE3E
Anne	CROISSANDEAU	Chargé de mission eau-Environnement, Conseil Régional Poitou-Charentes
André	DUBOIS	membre de l'Union des Marais Mouillés de la Venise Verte
Fabrice	ENON	Chargé de mission au Syndicat mixte du Parc Intérégional du Marais Poitevin
Olivier	FAVRE	Service Environnement - Communauté de Communes du Pays de Fontenay
Bernard	LAUBIES	Directeur du SDAEP de la Vendée
Pascal	MEGE	animateur du SAGE du bassin du Lay
Claude	ROY	Chef du Service EauConseil Général de la Vendée
Céline	THIEBAUT	Chargée de mission, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
Marie	TROCME	Directrice de l'IIBSN

Etaient excusés :**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)**

Dominique	BAUDON	Président du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée
Christian	BONNET	Conseiller Général des Deux-Sèvres, Maire de Coulonges, Président de la Communauté de Communes du Val d'Autize
Claudette	BOUTET	Conseillère Régionale des Pays de la Loire
Serge	MORIN	Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes, Adjoint au Maire d'Aiffres
François	PATSOURIS	Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes,, Conseiller Municipal de la Tremblade (suppléant de Serge MORIN)
Michel	PISTON D'EAUBONNE	Vice-Président de la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autise, Maire de Bouillé Courdault
Joël	SARLOT	Député, Vice-Président du Conseil Général de la Vendée
Jean	TALLINEAU	Conseiller Général de la Vendée, Maire de Maillezais (suppléant de Joël SARLOT)

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Henri	BLUTEAU	Président du Syndicat des Marais Mouillés de Vendée
Gilbert	BRIN	Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vendée
Henri	CHAUVIN	Président de l'Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent (suppléant de Gilbert BRIN)
Jean	GABORIT	Union des Marais Mouillés de la Venise Verte (suppléant de Henri BLUTEAU)
Guy	ROBERT	Membre titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, Ets LIBAUD SA, Luçon (suppléant de Joël SOULARD)
Joël	SOULARD	Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
Jean-Yves	VERONNEAU	Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction des Pays-de-la-Loire

Autres participants invités à la réunion

Jean	CANTET	Président du Syndicat des Eaux de Gâtine
Bernard	PEUZIAT	Chef du service Environnement, Conseil Régional des Pays de la Loire
Geneviève	SAUVÉ	Directrice du Service Environnement et Aménagement, Conseil Général des Deux-Sèvres

Etaient absents :**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)**

Franck	ANDRIEUX	Maire de l'Hermenault (suppléant de Roger GUIGNARD)
Eliane	BABIN	Maire de Breuil Barret (suppléante de Patrick GRAYON)
Bernard	BAILLY	Adjoint au Maire de Vouvant
Patrick	GRAYON	Adjoint au Maire de Longèves
Roger	GUIGNARD	Adjoint au Maire de Bourneau
Jacqueline	GUILBAUD	Conseillère Municipale de Saint-Sulpice-en-Pareds (suppléante de Bernard BAILLY)

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Michel	DESNOUE	Membre de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Maurice	MILCENT	Membre de la Chambre départementale des Métiers de la Vendée, (Maire de l'Aiguillon)
Pierre	SAUVAGET	Membre de la Chambre départementale des Métiers de la Vendée (suppléant de Maurice MILCENT)
Claude	TARDY	Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (suppléant de Michel DESNOUE)

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

le Préfet des Deux-Sèvres
le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement des Pays de la Loire

DIFFUSION

Le présent compte-rendu est transmis à l'ensemble des membres de la CLE du SAGE Vendée (titulaires et suppléants), ainsi qu'aux autres participants invités à la réunion.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- I- Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 18/05/2004**
- II- Validation du diagnostic**
- III- Lancement de la deuxième phase d'élaboration du SAGE Vendée (Scénarios de gestion)**
- IV- Questions diverses**

La convocation à la présente réunion, accompagnée d'un dossier de présentation de l'ordre du jour et du document de synthèse du diagnostic du SAGE, a été adressée à l'ensemble des membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau (ou à leurs suppléants) par courrier en date du 26 juillet 2004. Des invitations ainsi que ces documents ont également été adressés à des partenaires techniques, non membres de la CLE (rubrique « Autres participants à la réunion » ci-avant).

PREAMBULE

Monsieur Jean-Claude REMAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau souhaite la bienvenue aux membres de la CLE. Il indique que trois points sont à l'ordre du jour.

Avant d'aborder le premier point, à la demande de Monsieur MALLARD, le Président présente le concours photo « *L'eau en Vendée* » lancé par l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie (AVQV).

I- Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 18/05/2004

La dernière réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée s'est tenue le 18 mai 2004. Le compte-rendu de cette réunion est soumis à l'approbation de la CLE.

Monsieur GELOT signale que la transcription de son intervention concernant l'enjeu E5 (page 10) n'est pas fidèle à ce qu'il voulait exprimer. Il est convenu que le paragraphe est modifié comme suit :

[...]

➤ **Enjeu E5 : Gestion et prévention des risques naturels**

Monsieur GELOT souhaite, pour l'aval du SAGE Vendée, en secteur de marais mouillés¹, que soit *prise en compte la réalité* des enjeux croisés (écologiques, économiques, etc) au regard de la prévention du risque inondation, notamment en ce qui concerne la nécessaire préservation des zones d'expansion des crues et des prairies humides.

[...]

Le document ainsi modifié n'appelle aucune autre remarque et est adopté à l'unanimité.

II- Validation du diagnostic du SAGE Vendée

Monsieur REMAUD rappelle les principales étapes qui ont menées, depuis octobre 2003, à l'élaboration du diagnostic du SAGE qui est aujourd'hui soumis à l'approbation de la CLE.

Monsieur COZILIS, du cabinet CE3E, présente les 8 fiches-enjeux et les principales modifications réalisées suite à la consultation des acteurs qui s'est déroulée depuis le mois de mai :

- Enjeu E1 : Gestion quantitative de la ressource en eaux superficielles en période d'étiage
- Enjeu E2 : Gestion quantitative de la ressource en eaux souterraines en période d'étiage
- Enjeu E3 : Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Enjeu E4 : Gestion de l'alimentation en eau potable
- Enjeu E5 : Gestion et prévention des risques naturels
- Enjeu E6 : Préservation des milieux naturels liés à l'eau
- Enjeu E7 : Préservation de la vie piscicole
- Enjeu E8 : Satisfaction, valorisation des usages touristiques et de loisirs

La présentation faite en séance est annexée au présent compte-rendu.

Le Président laisse ensuite la parole au collège des services de l'Etat et de ses établissements publics pour qu'ils expriment leur avis sur le travail réalisé.

¹ sur la zone en limite plaine/marais (communes entre Sainte-Gemme-la-Plaine et le Poiré-sur-Velluire)

Monsieur PETITEAU, responsable du service Eau de la DDAF de la Vendée rectifie un point cité par Monsieur COZILIS concernant le probable futur classement en ZES² du canton de la Châtaigneraie. Il n'est aujourd'hui pas possible de se prononcer à ce sujet, on notera simplement que ce canton est actuellement classé en Zone Vulnérable (ZV³) au titre de la Directive Nitrates et « à forte pression azotée » au niveau départemental. Hormis cet élément, le document lui semble aborder l'essentiel de manière synthétique.

Monsieur MAINGUET, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'a pas d'observation de fond.

Madame DUFAY de la DIREN (Région Centre), représentant le Préfet coordonnateur de bassin, précise que son rôle consiste à vérifier si les SAGE sont en accord avec les réglementations nationales et européennes et les objectifs du SDAGE. Elle affirme qu'à ce titre, le diagnostic du SAGE Vendée est tout à fait conforme aux exigences réglementaires. Elle ajoute que dans le cadre de la phase 2 (Scénarios), il faudra être attentif à l'évaluation économique, étape souvent peu développée dans les autres SAGE qui ont été réalisés à ce jour.

Monsieur REMAUD prend bien note de ces remarques et demande aux collègues des élus et des usagers ainsi qu'aux invités extérieurs de s'exprimer.

Monsieur MARTINEAU, du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée⁴ rappelle le lien fort existant entre les enjeux 1 (gestion quantitative des eaux superficielles) et 5 (gestion et prévention des risques naturels). En tant qu'habitant du Marais, il souligne que le phénomène des crues a toujours été emblématique sur le territoire des Marais Mouillés, qu'il fait l'objet d'une acceptation mais présente toutefois des difficultés dans la gestion hydraulique. Ainsi, il rappelle l'importance des barrages pour, d'une part, créer de la ressource en période d'étiage et, d'autre part, écrêter les crues en hiver. Il convient, à son avis, de poursuivre la politique de construction d'ouvrages de ce type. Il rappelle également l'importance de la pérennisation de l'entretien du réseau hydraulique du Marais, et ceci jusqu'aux exutoires en Baie de l'Aiguillon. Il insiste sur le fait que l'ensemble des activités humaines ainsi que la préservation des milieux naturels sont concernés. En conclusion, concernant ces deux enjeux, il réaffirme la nécessité d'augmenter la ressource et de réaliser des aménagements pour limiter les inondations.

Monsieur REMAUD aborde la problématique des « fosses » (plans d'eau) qui prolifèrent de manière inquiétante, notamment sur le secteur des sources de la Vendée et de la Mère. Ces plans d'eau jouent un rôle sur le régime hydraulique des cours d'eau et également sur la qualité des eaux, car ils sont souvent destinataires de rejets polluants (effluents d'élevage).

Monsieur GELOT souhaite mettre l'accent sur cinq points du document de diagnostic :

1/ Contraintes RE1 : Les assecs sur la Longèves ne datent pas, d'après lui, d'une dizaine d'années mais ont toujours existé. Il rappelle également la nécessité du barrage de Mervent pour le soutien d'étiage du marais à l'aval.

2/ Bilan E4 : Dans l'éventualité d'une exploitation accrue des nappes du Sud-Vendée pour la production d'eau potable, il souhaite que les volumes concernés soient restitués pour l'usage irrigation sous forme de ressource de substitution.

3/ Contraintes RE2 : Il n'est pas persuadé que l'abaissement des nappes dans la limite plaine/marais occasionne des désordres sur les maisons anciennes et la voirie dans le marais.

Au sujet de la gestion volumétrique pour le secteur Vendée, il signale que, cette année, l'évolution du piézomètre de référence du Langon semble avoir suivi l'évolution globale du niveau des nappes, contrairement à l'année 2003, où le niveau de ce piézomètre s'est maintenu particulièrement haut malgré la sécheresse en raison d'une pluviométrie importante sur ce secteur (orages très localisés).

² ZES : Zone d'Excédent Structurel. Le classement en ZES, instauré par la réglementation nationale au titre de la Directive Nitrates traduit une importante production d'azote par le cheptel des élevages du canton concerné. Un programme de résorption y est instauré. Celui-ci impose une adaptation des équipements et pratiques agricoles en vue de protéger la ressource en eau. Le classement en ZES concerne 3 cantons en Vendée (Saint Fulgent, Mortagne sur Sèvre et les Herbiers).

³ ZV : Zone Vulnérable. Le classement en ZV dépend de l'évolution des eaux pour le paramètre Nitrates. L'ensemble des départements des Deux-Sèvres et de la Vendée (excepté l'île d'Yeu) sont concernés. Les actions préconisées visent à mieux gérer la fertilisation. Pour plus d'informations se reporter à l'état des lieux du SAGE Vendée chapitre 8.2 page 76.

⁴ Ce syndicat regroupe les communes au fil de la rivière Vendée entre Fontenay et l'île d'Elle. Il a notamment pour objet la gestion des ouvrages sur cette portion de la rivière. Son territoire est donc majoritairement situé hors du SAGE Vendée. Cependant, il joue un rôle essentiel vis-à-vis des lâchers d'eau du barrage de Mervent pour l'alimentation du Marais Poitevin et l'évacuation des crues vers l'océan. C'est pour cette raison qu'il est présent à la CLE Vendée.

4/ Contraintes RE3 : Il souligne, qu'actuellement, le canton de la Châtaigneraie s'éloigne du classement en ZES⁵ (*voir plus haut*). Selon lui, l'évolution de la PAC conjuguée au PMPOA conduisent à une diminution de l'activité d'élevage, particulièrement pour le lait. Les élevages non engagés dans le PMPOA en 2006 auront programmés une cessation d'activité.

5/ Lacunes BE5 : Selon lui, le fonctionnement des crues de la rivière Vendée à l'aval du barrage de Mervent, sur le Marais Poitevin, est connu par le biais de nombreuses études réalisées sur ce sujet. Il rappelle le rôle fondamental d'écrêteur de crues de ce barrage.

Monsieur REMAUD interroge Monsieur GELOT sur le point bilan E4 : souhaite-il que la collectivité fournisse aux irrigants l'équivalent de ce qu'elle prélève pour alimenter la population?

Monsieur GELOT précise que le volume actuellement alloué à l'irrigation doit être maintenu. Un prélèvement pour un autre usage entraînerait une diminution des attributions.

Monsieur REMAUD indique que les volumes prélevés pour alimenter la population en eau potable sont quasiment entièrement restitués au milieu (rivière) après passage dans les stations d'épuration.

Monsieur GERZEAU exprime son approbation du diagnostic qui a été réalisé. Celui ci constitue une analyse de l'existant, et il convient maintenant de poser des questions et notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau potable à l'échelle du département de la Vendée. En effet, les besoins actuels sont couverts, mais les eaux étant appelées à être mutualisées avec les bassins voisins, dans le cadre du projet d'interconnexion de l'usine de Mervent avec celle de l'Angle Guignard, quels seront les volumes mis en jeu à l'avenir ?

Concernant les eaux souterraines, il est persuadé que les difficultés d'ordre quantitatif étant chaque année plus importantes, il faudra prévoir des réserves de substitution. Il souligne cependant les lacunes de connaissance des échanges entre eaux superficielles et souterraines.

Pour les assecs de la Longèves, il pense aussi que ceux-ci existent depuis plus de 10 ans, cela dit, leur durée et le linéaire concerné se sont considérablement accrus avec l'intensification de l'irrigation.

Monsieur MORISSET, Président de la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin explique qu'il faut bien définir l'importance des relations entre les différents enjeux définis dans le cadre du diagnostic. Cela peut être fait par un schéma. Il indique que le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin analyse les choses en trois dimensions pour bien mettre en relief les relations entre les nappes et les cours d'eau. Il ajoute qu'il faut bien distinguer les termes « crues » et « inondations » qui n'ont pas la même signification. Enfin, il pense que le risque terrorisme doit aussi être abordé, notamment pour l'enjeu « alimentation en eau potable » (risque de contamination volontaire par exemple).

Monsieur TRABUC s'interroge sur la nécessité de voir afficher le risque terrorisme dans un SAGE, qui est un document voué à être largement diffusé.

Monsieur REMAUD fait part de sa satisfaction quant à l'efficacité de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) pour mener l'élaboration des deux SAGE Vendée et Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Il interroge Madame CHARDON, Présidente du groupe de travail⁶ du SAGE Vendée, sur sa perception du travail réalisé. Il lui propose également de continuer à présider le groupe de travail si elle est d'accord.

Madame CHARDON est satisfaite des enjeux tels qu'ils ont été définis dans le diagnostic et accepte de continuer à assurer la présidence du groupe.

Aucun autre membre de la CLE ne souhaitant s'exprimer, Monsieur REMAUD interroge l'assistance qui se prononce à l'unanimité pour l'adoption du diagnostic, aux détails près mentionnés ci-dessus.

⁵ Le calcul pour le classement en ZES est basé sur les effectifs d'animaux et les surfaces agricoles

⁶ Rappel : Le groupe de travail du SAGE Vendée regroupe l'ensemble des membres titulaires et suppléants de la CLE et une cinquantaine d'autres acteurs de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Vendée, soit environ 150 personnes. Il s'est réuni deux fois à la Châtaigneraie lors de la phase 1 et doit se réunir à chaque phase suivante d'élaboration du SAGE.

III- Lancement de la deuxième phase d'élaboration du SAGE Vendée (Scénarios de gestion)

Monsieur REMAUD laisse la parole à Monsieur COZILIS qui présente la méthodologie (conforme au cahier des charges) pour l'élaboration de cette phase en deux temps : établissement de scénarios et formulation de la stratégie par la CLE. Sa durée prévisionnelle est de 6 mois.

La présentation (jointe en annexe au présent compte-rendu) appelle les remarques suivantes :

Concernant l'actualisation des règlements d'eau des barrages du complexe de Mervent, Messieurs PETITEAU et FAVREAU explicitent la démarche qui se décompose en deux volets : l'actualisation des textes réglementaires, très nombreux et pour certains obsolètes et l'actualisation des modalités de gestion technique. Monsieur PETITEAU précise que ce travail pourra être encadré par le SAGE.

Monsieur COIRIER précise que le Contrat Restauration Entretien (CRE) de cours d'eau qui était prévu sur les communautés de communes Pays de Fontenay et Vendée Sèvre Autise ne dispose pas de moyen financier suffisant face aux objectifs qui ont été définis par l'étude préalable. Il faut se donner les moyens pour agir.

Monsieur MORISSET indique que les CRE font partis des outils SAGE (phase 3). Il précise que les SAGE doivent s'inscrire dans un contexte plus vaste tenant compte de l'aménagement du territoire et intégrant l'évolution du climat, de la Politique Agricole Communautaire (PAC) etc.

Monsieur MARTINEAU insiste sur le fait que la présence et les activités de l'Homme doivent rester prioritaires.

Monsieur COIRIER indique qu'il s'agit là de débats fondamentaux, de choix de société.

Monsieur REMAUD ajoute que le SAGE s'inscrit dans une démarche d'économie de projet nécessitant une vision à long terme.

Monsieur TRABUC insiste sur le fait que lors de cette phase, il est important que la CLE étudie des scénarios contrastés, afin de pouvoir élaborer sa stratégie après avoir évalué des variantes multiples issues d'un travail de prospective. Il rappelle également qu'en ce qui concerne le risque inondation, il ne faut pas oublier la notion de réduction de la vulnérabilité.

Monsieur LEROUX signale que les prescriptions d'un arrêté récent (11 septembre 2003⁷) rappelle les obligations de tous vis-à-vis des prélèvements d'eau souterraine et superficielle pour tendre vers un équilibre entre les besoins et la ressource disponible.

Madame DUFAY aborde le volet « évaluation économique des scénarios » sur lequel on devra être particulièrement attentif et qui ne doit pas se limiter aux coûts des seules actions mais également aux coûts et bénéfices induits.

Afin d'illustrer la démarche d'élaboration des scénarios, Monsieur REMAUD laisse la parole à Monsieur MAINGUET pour présenter le travail actuellement mené par l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Il présente donc les grands principes de la DCE ainsi que l'étape d'état des lieux et de prospective (scénarios tendanciels) actuellement en cours (présentation jointe en annexe).

Suite à la présentation, Monsieur MARTINEAU demande si on a confronté les précipitations aux différents prélèvements et rejets dans le cadre de la DCE à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Monsieur MAINGUET répond que la DCE aborde effectivement l'évaluation quantitative sous l'angle d'une approche globale du type « bilan hydrique ».

Monsieur DUBOIS évoque l'imperméabilisation croissante des sols découlant des nombreux aménagements.

⁷ Arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1, 2.1.0, 2.1.1 ou 4.3.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

Monsieur MORISSET réaffirme que le SAGE devra intégrer la DCE, et doit vivre et évoluer sous la pression des nouveaux textes et des facteurs extérieurs. Il souligne l'importance des notions nouvelles (masses d'eau et bon état écologique) et le caractère opérationnel du SAGE.

Après avoir interrogé la CLE sur l'acceptation de la démarche pour cette phase 2, Monsieur REMAUD clôt ce point de l'ordre du jour.

IV- Questions diverses

Monsieur REMAUD laisse la parole à Monsieur MALLARD qui a transmis à la CLE un courrier signalant une pétition de la Fédération Française des Moulins en faveur de la défense des moulins à eau.

Monsieur MALLARD explique que cette pétition s'oppose à certains SDAGE et à la DCE qui préconisent l'effacement de barrages ou chaussées faisant obstacle à la remontée des poissons migrateurs. Monsieur MALLARD défend plutôt l'aménagement de passes à poissons sur les ouvrages que leur suppression. Il précise qu'il est même possible de créer de nouveaux plans d'eau favorisant la vie piscicole (il cite la restauration de la chaussée de Sauvaget, prévue comme une des actions du projet de CRE).

Il est signalé, à titre d'exemple, le remarquable travail réalisé sur le bassin de la Sèvre Nantaise concernant les ouvrages. Une étude au cas par cas permet de prévoir le devenir de chaque ouvrage en tenant compte de tous les paramètres environnementaux. Ainsi, l'expérience montre qu'une opération d'effacement doit être envisagée prudemment : impacts sur les niveaux d'eau à l'aval et à l'amont, caractère inondable du site, conséquences sur les berges et la végétation de rives, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur REMAUD remercie les participants et lève la séance à 12h00.

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude REMAUD

ANNEXES

A- Présentation en séance du diagnostic du SAGE Vendée (version de juillet 2004) (par CE3E)

B- Présentation en séance du programme de travail de la phase 2 (par CE3E)

C- Présentation en séance du scénario tendanciel de l'état des eaux du bassin Loire Bretagne à l'horizon 2015 dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (par l'Agence de l'Eau)